



Exposition des artisans retraités à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle : publication des résultats du programme « Epidémiologie et surveillance des professions indépendantes » (ESPrI)

L'Institut de veille sanitaire (InVS) et le Régime Social des Indépendants (RSI) ont lancé, dès 2005, le programme ESPrI afin d'améliorer la connaissance sur l'**exposition à l'amiante** et son impact sanitaire chez les **artisans retraités**

. L'InVS et le RSI publient aujourd'hui les résultats du premier volet dont l'objectif était de repérer les artisans ayant pu être exposés à l'amiante durant leur carrière professionnelle afin de leur proposer un bilan médical. Il s'agissait, par ailleurs, d'estimer pour la première fois la prévalence de l'exposition professionnelle à l'amiante dans cette population.

Initié en 2005, dans sept régions¹, auprès des artisans ayant pris leur retraite entre 2004 et 2008, le programme ESPrI est constitué de deux volets : le repérage et le suivi post-professionnel de cette population, puis son suivi épidémiologique. Ainsi, entre 2005 et 2009 :

- 15 030 artisans ont été invités au programme et parmi eux, 9 125 artisans retraités ont participé (soit 61 % de participation) ;

- 5 993 artisans ont été considérés par les experts comme ayant été potentiellement exposés au cours de leur carrière (exposition forte² pour 125 hommes et 2 femmes ; exposition intermédiaire pour 5 827 hommes et 39 femmes avec une classification basée sur le niveau d'exposition le plus élevé au cours de la carrière). Ces personnes se sont vues proposer un bilan médical.

1 810 artisans ont effectivement réalisé un bilan médical complet, parmi lesquels 295 présentaient une pathologie, bénigne pour la plupart, connue comme pouvant avoir un lien avec l'amiante. Ces personnes ont été informées sur leurs droits à réparation via le Fonds d'indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA).

Par ailleurs, les analyses des données ont permis d'estimer que, chez l'ensemble des artisans prenant leur retraite, 65 % des hommes et 3 % des femmes ont été exposés à l'amiante au moins une fois durant leur carrière, un pourcentage bien plus élevé que chez les retraités salariés tous secteurs d'activité confondus³ ; ce qui renforce l'intérêt d'un suivi médical post-professionnel spécifique auprès de cette population.

Les analyses mettent aussi en évidence des différences de prévalence d'exposition selon les secteurs d'activité dans lesquels les artisans ont exercé permettant ainsi de mieux caractériser les groupes susceptibles de développer une pathologie en lien avec l'amiante. Les prévalences les plus élevées chez les hommes sont observées dans le secteur de la construction et celui du commerce et de la réparation automobile. Enfin, les résultats montrent que les artisans à la retraite exposés à l'amiante l'ont été majoritairement durant plus de la moitié de leur carrière.

Les résultats du premier volet du programme ESPRI confirment l'intérêt de repérer les personnes exposées dans cette population et de mettre en place un suivi épidémiologique dans le cadre du second volet. Par ailleurs, ils soulignent l'importance de renforcer l'information des médecins traitants, interlocuteurs des artisans pour le repérage de leurs expositions et pathologies, et de favoriser les mesures préventives auprès des artisans et des retraités.

Le suivi épidémiologique a commencé début 2012 auprès des volontaires parmi les 91 125 artisans retraités déjà inclus dans le programme. Il apportera des compléments d'information sur le devenir sanitaire de cette population et permettra d'évaluer l'impact de l'exposition à l'amiante chez les artisans retraités.

¹ Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Basse et Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie

² Conférence de consensus : élaboration d'une stratégie de surveillance médicale clinique des personnes exposées à l'amiante : 15 janvier 1999 - Paris - La Villette. *Énergies sante*, 1999.10(2): p. 218-30.

³ *Imbernon E., Bonenfant S., Goldberg M., Estimation de la prévalence de l'exposition professionnelle à l'amiante des retraités récents (1994-1996) du régime général de Sécurité sociale. BEH, 1999. 50 :p.209-211*